

Appel à projets Pass Numériques 2020

15 millions d'euros pour soutenir les initiatives de déploiement de Pass numériques

En pratique, il est prévu que :

- l'État finance à hauteur de 50% les projets menés par les collectivités territoriales, dans un plafond de prise en charge de trois millions d'euros ;
- les bénéficiaires des Pass numériques ainsi financés doivent être pour moitié des publics cibles du "Plan d'investissement dans les compétences" (PIC) ; c'est-à-dire les personnes éloignées de l'emploi ;
- l'appel à projets soit ouvert aux groupements de communes afin de favoriser le déploiement du Pass numérique partout sur le territoire ;
- les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 15 mai 2020 (avec un traitement au fil de l'eau).

Revision #3

Created 2020-02-27 13:18:09 UTC by blseguin

Updated 2020-03-06 08:19:15 UTC by jchenrard